LEGENDE :

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

Limite de zone

N Désignation de zone

NI Désignation de secteur de zone

B. LES EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacements réservés

C. LES AUTRES INDICATIONS

8m Marge de reculement

Espace boisé Classé

Terrain cultivé à protéger

2. RENSEIGNEMENTS DIVERS

★ Eléments Remarquables identifiés à préserver (7° du L. 123.1.5)

Cheminement piétonnier existant à conserver

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE
PARTIE SUD

N

ECHELLE : 1/2 500°

Commune de SANCHEY